

Logix®**Herbicide anti-dicotylédones et anti-graminées
du colza, des choux, des cultures porte-graine
(radis, navet, choux) et des navets d'industrie**

Composition :200 g/L de métazachlore + 200 g/L de diméthénamid-p

Formulation :concentré émulsionnable (EC)

AMM n° :2090112

Usages :

Cultures	Doses	Dose d'emploi	Stade d'application	DAR	ZNT aqua. (DVP)	
Colza	3 L/ha	1 tous les 3 ans pour une dose maximum de 500 g de métazachlore / ha	Avant le stade 8 feuilles du colza. (BBCH 18)	DAR F	5 m (5 m)	
Choux à inflorescences, choux feuillus, choux pommés (plein champ)	2,5 L/ha		BBCH 10 à 18	DAR F (BBCH 18)	5 m (5 m)	
USAGES MINEURS Navet*, (plein champ)	2 L/ha		BBCH 00 à 07	DAR F (BBCH 07)	5 m (5 m)	
PORTE-GRAINE : Radis plein champ	2,5 L/ha		1 tous les 4 ans pour une dose de métazachlore comprise entre	Entre BBCH 00 et 09 ou à partir de BBCH 14	-	5 m (5 m)
PORTE-GRAINE : Navet plein champ	1,5 L/ha		501 et 750 g maximum / ha	A partir de BBCH 12	-	5 m (5 m)
PORTE-GRAINE : choux plein champ	1,5 L/ha			Suite à semis direct : de BBCH 10 à 18 Suite à repiquage : à partir de BBCH 14	-	5 m (5 m)

*Recommandations BASF: l'utilisation de **Logix** sur des navets autres que ceux destinés à d'industrie est déconseillée.

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Conditions d'emploi :

- SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.
- SPe 2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.
- SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer **Logix** ou tout autre produit contenant du

**UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ETIQUETTE ET LES
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

BASF
We create chemistry

Herbicide

diméthénamide-P plus d'une année sur deux.

- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

⇒ **Suite à une utilisation sur colza :**

- Respecter, pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles aucune autorisation de préparation à base de dmta-p n'existe en Europe*, un délai de :

◇ - 140 jours pour les céréales,

◇ - 300 jours pour les cultures autres destinées à l'alimentation humaine,

entre l'application du produit contenant du dmta-p et le semis ou la plantation de la culture suivante (sauf dispositions contraires).

* Cultures sur lesquelles le dmta-p est autorisé (betterave, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, navet), cultures fourragères : aucun délai particulier à l'implantation.

- Ne pas implanter de céréales de printemps si **Logix** a été appliqué après le 1er novembre.

⇒ **Suite à une utilisation sur « choux », « navet » et cultures porte-graine de « radis », « navets » et « choux » :**

- Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,

- 120 jours pour les légumes racines et tubercules.

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **DANGER**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 48 heures après le traitement





Protection des travailleurs :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
		tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine			
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique les stocker et les porter à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire certifié NF N ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3)		✓			✓	
Lunettes certifiées norme EN 166		✓				

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : 5 L (groupage par 4)

Les substances actives

Le **métazachlore** appartient au groupe chimique des chloroacétamides

Non chimique : 2 - chloro - N - (pyrazol -1-yméthyl) acet-2',6'-xylidide

Formule brute : C₁₄ H₁₆ ClN₃ O

Masse molaire : 277,8

Le **dmta-p** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : C₁₂H₁₈ClNO₂S

Masse molaire : 275,8

Le produit formulé : Logix

Propriétés physiques et chimiques

Densité : environ 1,097

Inflammabilité : non auto-inflammable

Temp. limite de stockage : - 10 ° - + 40 °C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 500 - < 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Gestion responsable :

RECOMMANDATION BASF, afin de protéger les ressources en eau :

Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par le Comité de pilotage des aires d'alimentation de captage.

Logix est un herbicide de post-semis pré-levée ou de post-levée précoce des cultures de colza, de post-plantation des choux (à inflorescence, feuillus, pomés) et de post-semis pré-levée du navet d'industrie. En ce qui concerne les cultures porte-graine il s'utilise en post-semis

- pré-levée ou post-levée des radis et en post-levée des choux et des navets.

Intérêt du produit

Logix

Une grande efficacité associée à un très large champ d'action

Logix permet de détruire un large éventail d'adventices annuelles, aussi bien dicotylédones que graminées. En culture de colza, il apporte une réponse aux problèmes posés par le développement des géraniums dans certaines régions.

L'introduction dans la rotation de deux molécules du groupe HRAC 15 (anciennement) K3,

La prévention de l'apparition d'adventices résistantes aux herbicides est maintenant une des principales préoccupations. Elle repose sur des principes simples à mettre en œuvre :

- Raisonner les rotations, soigner les travaux du sol pendant l'inter-culture, (labour, déchaumage, faux-semis etc..)
- Faire appel, dans le cadre de la rotation à des herbicides à mode d'action différents. Le métazachlore et le dmta-p appartiennent au groupe HRAC 15 (anciennement K3).

Facilité et souplesse d'emploi

Logix est un herbicide formulé sous forme de concentré émulsionnable EC.

Logix ne doit pas être incorporé.

Durée d'action optimale

La concurrence des adventices doit être éliminée afin de permettre une implantation de la culture dans les meilleures conditions possibles.

La persistance d'action de **Logix** permet de contrôler les levées échelonnées.

Mode d'action

Le **métazachlore** et le **dmta-p** sont deux substances actives appartenant à la famille des chloroacétamides (Groupe HRAC 15 ex K3)

Le **métazachlore** perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Il présente une sélectivité de position.

Le **dmta-p** agit sur la différenciation des tissus, la division et l'élongation cellulaire. Les mécanismes biochimiques sont multiples. Ils perturbent en particulier, la synthèse des lipides, en inhibant l'élongation des chaînes d'acides gras. Il en résulte le blocage de la germination et de la croissance des adventices.

Le **dmta-p** est absorbé par les organes souterrains, principalement au niveau du nœud du coléoptile pour les graminées et de l'hypocotyle pour les dicotylédones en cours de levée. Pour les dicotylédones, l'absorption par la racine régresse au fur et à mesure de la formation de la cuticule. Le **dmta-p** doit donc être appliqué en pré-levée ou en post-levée très précoce.

Diffusion du **dmta-p** : ses caractéristiques physico-chimiques lui permettent de diffuser dans la solution du sol et dans la phase gazeuse (pouvoir de diffusion latéral élevé) ce qui atténue l'effet négatif d'une période de sécheresse.

Logix présente une sélectivité de position.

Champ d'activité

Champ d'activité de Logix à 3 L/ha en pré-levée :

Adventices très sensibles (95 -100% *)	Adventices sensibles (85 - 94% *)	Adventices moyennement sensibles (70 - 84% *)
Alchémille des champs Capselle bourse à pasteur Carotte sauvage Laiteron Lamier pourpre Matricaire camomille Morelle Mouron des oiseaux Pâturin annuel Séneçon Véronique de Perse	Chénopode Coquelicot Géranium à feuilles rondes Géranium à tige grêle Ray-grass Véronique à feuille de lierre	Anthrisque commun Fumeterre Gaillet Géranium colombin Géranium disséqué Sisymbre Vulpin

Champ d'activité de Logix à 3 L/ha en post-levée :

Adventices très sensibles (95 –100% *)	Adventices sensibles (85 – 94% *)	Adventices moyennement sensibles (70 – 84% *)
Alchémille des champs Lamier pourpre	Anthriscue commun Capselle bourse à pasteur Laiteron Matricaire camomille Véronique de Perse Véronique à feuille de lierre	Chénopode Coquelicot Fumeterre Géranium colombin Géranium à feuilles rondes Géranium à tige grêle Mouron des oiseaux Ray-grass Vulpin

Champ d'activité de Logix à 2,5 L/ha en post-plantation

Adventices très sensibles (95 –100% *)	Adventices sensibles (85 – 94% *)	Adventices moyennement sensibles (70 – 84% *)
Chénopode des murs Lamier sp. Lamier pourpre Pâturin annuel Séneçon commun Sisymbre Stellaire intermédiaire Véroniques sp.	Amarante réfléchie Atriplex Souchet comestible** Doplitaxis fausse roquette Panic Matricaire	Capselle bourse à Pasteur Chénopode blanc Renouée persicaire Pourpier Morelle noire Ortie spp

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

** L'efficacité de LOGIX utilisé seul n'est pas suffisante pour contrôler efficacement et durablement cette plante invasive sur la parcelle.

Lorsqu'il est appliqué en pré-levée, **Logix** limite les levées de folles avoines et les repousses de céréales (blés, orges, escourgeons).

Conditions d'application

COLZA

Dans le cadre d'une gestion durable des herbicides sélectifs disponibles pour l'ensemble des cultures de la rotation il est recommandé d'associer méthodes culturales et mise en œuvre des spécialités herbicides.

Les méthodes culturales (raisonnement de la rotation, travaux du sol : déchaumage, faux semis, préparation fine, terre rappuyée) en été avant l'implantation du colza contribuent efficacement à la réduction du stock semenciers d'adventices et facilitent le travail des herbicides.

Mise en œuvre de Logix

SEMIS EN CONDITIONS NORMALES : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Dose : 1,5 à 3 L/ha en fonction du risque de salissement

- ◆ Situations de flores sensibles en pression faible à modérée :

BASF recommande l'utilisation de **Logix** seul à la dose de 2 à 3 L/ha en post-semis pré-levée.

- ◆ Situations de flores complexes et/ou de fortes pressions :

BASF recommande l'utilisation de **Logix** à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en post-semis pré-levée en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact auprès de votre conseiller.

◆ Qu'entend t'on par semis en conditions normales ?

- ⇒ Semis effectué à une date normale pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- ⇒ Sol soigneusement préparé, grumeleux, non motteux.
- ⇒ Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, **Logix** s'utilise en un seul passage, aussitôt après le semis (dans les 3 jours au maximum) afin de bénéficier de la fraîcheur du sol.

- ⇒ En sols sableux ou faiblement pourvus en matière organique, ne pas dépasser 2,5 L/ha.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : APPLICATION EN POST-LEVÉE PRÉCOCE

Dose : 1,5 à 3 L/ha jusqu'au stade BBCH 18

◆ Situations de flores sensibles en pressions faibles à modérées :

BASF recommande l'utilisation de **Logix** seul à la dose de 2 à 3 L/ha en post-levée précoce.

◆ Situations de flores complexes et/ou de fortes pressions :

BASF recommande l'utilisation de **Logix** en post-levée précoce à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact auprès de votre conseiller.

◆ Qu'entend t'on par semis en conditions difficiles ?

- ⇒ Sol sec au moment du semis rendant la levée du colza et l'efficacité herbicide aléatoire.
- ⇒ Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- ⇒ Sol très battant ou très filtrant.

- ⇒ Fortes précipitations à craindre dans 2 - 3 jours qui suivent le semis.

- ⇒ Semis tardif.

En post-levée précoce, **Logix** s'applique le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Logix** étant efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont à des stades très jeunes (émergence à 1 - 2 feuilles). Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices et 8 feuilles du colza.

CHOUX (inflorescences, feuillus, pommés)

Utilisation en post-plantation :

Dose : 2,5 L/ha maximum.

Réduire la dose en sol léger.

Logix s'applique 5 à 7 jours après la plantation dès que la culture a bien repris sa croissance et avant l'émergence des adventices.

Pour une meilleure efficacité, l'application doit se faire sur un sol frais. Si une irrigation est nécessaire, il est conseillé d'irriguer avant application de l'herbicide.

Sélectivité de position, éviter impérativement tout contact entre le produit et les racines des plants :

- ⇒ La plantation devra être réalisée dans un sol suffisamment bien préparé pour permettre un recouvrement parfait des racines par le sol, en particulier dans le cas de plantations en mini-mottes.
- ⇒ Pluviométrie : éviter de traiter si des précipitations importantes sont à craindre.
- ⇒ Irrigation : ne pas irriguer immédiatement après traitement.

Selon la flore présente, **Logix** peut s'utiliser en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact avec votre conseiller.

Logix

Conduites culturales postérieures au désherbage : le binage modifiant le positionnement optimal du produit à la surface du sol, prévoir un délai suffisamment long (environ 1 mois) avant d'effectuer les premières interventions mécaniques.

Non autorisé sur chou rave, non autorisé sous abri.

Utilisation déconseillée sur semis de choux et sur les cultures sous bâche.

USAGES MINEURS

Navet de plein champ

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés. En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, avant toute utilisation, il faut se référer aux préconisations de l'UNILET (Tél: 03.22.45.41.09).

Logix s'utilise en post-semis pré-levée sitôt après le semis en plein champ (hors cultures hâtées sous film de forçage).

Adapter la dose au type de sol :

⇒ 0,9 L/ha en sol léger et filtrant (taux de MO < 2%)

⇒ jusqu'à 1,875 L/ha dans les autres sols.

- Afin de prévenir tout risque de manque de sélectivité, ne pas traiter si des pluies sont à craindre. En cas d'irrigation, irriguer avant de traiter et non l'inverse.
- Faire en sorte que toutes les graines soient enterrées.
- Appliquer LOGIX sur un sol humide afin qu'il puisse se positionner.
- Ne pas irriguer dans les 15 jours qui suivent l'application.
- Ne pas appliquer sous serre.
- L'utilisation de **Logix** sur des navets autres que ceux destinés à l'industrie est déconseillée.
- Non autorisé sur radis.

CULTURES PORTE-GRAINES de plein champ

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

CHOUX Porte-graine

Utilisation en post-plantation : 1,5 L/ha

- Traiter avec un délai minimal de 5-7 jours après plantation (BBCH 14).

CHOUX porte-graine et NAVET porte-graine

Utilisation en post-levée : 1,5 L/ha

- Traitement du chou porte-graine : BBCH 10-18

- Traitement du navet porte-graine : après BBCH 12.

RADIS porte-graine

Utilisation en pré-levée ou post-levée : 2,5 L/ha

1 seule application par culture.

- Traitement en post-semis, pré-levée : BBCH 00-09

- Traitement en post-levée : après BBCH 14

Remarques générales

- ♦ Appliquer **Logix** sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- ♦ Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines ;
- ♦ L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétouilles référencées) ;
- ♦ Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).
- ♦ Ne pas rouler le colza après traitement.
- ♦ Ne pas irriguer dans les 3 semaines qui suivent le traitement.
- ♦ Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, appliquer **Logix** en post-levée des colzas.
- ♦ Ne pas traiter sous les conditions météorologiques défavorables, vent, pluie, forte cha-

Logix

leur supérieure à 25 °C à l'ombre.

- ◆ Traiter par temps calme pour éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes.

Retournement / rotation

Rotation

- ◆ **Suite à une utilisation sur colza** : respecter entre l'application de la préparation à base de dmta-p et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine, un délai de :
 - **140 jours** pour les céréales
 - **300 jours** pour les autres cultures

Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de dmta-p sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe : betterave, chicorée, colza, maïs, maïs doux, millet, moha, sorgho, tournesol, navet).

Suite à une utilisation sur «chou», «navet» et cultures porte-graine de «radis», «navets» et «choux» :

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les légumes racines et tubercules.

Remplacement

Suite à une utilisation sur colza :

Respecter, pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles aucune autorisation de préparation à base de dmta-p n'existe en Europe*, un délai de :

- 140 jours pour les céréales,
- 300 jours pour les cultures autres destinées à l'alimentation humaine,

entre l'application du produit contenant du dmta-p et le semis ou la plantation de la culture suivante (sauf dispositions contraires).

* Cultures sur lesquelles le dmta-p est autorisé (betterave, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, navet), cultures fourragères : aucun délai particulier à l'implantation.

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces ...), peuvent être implantés :

⇒ A condition de faire un labour préalable et de semer plus dense : céréales de printemps (en respectant un délai de 140 jours entre l'application du produit et le semis de la céréale). Ne pas implanter de céréales de printemps si **Logix** a été appliqué après le 1-novembre.

⇒ Sans restriction (quel que soit le travail du sol) : betterave, colza de printemps, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, féverole et pois protéagineux non destinés à l'alimentation humaine.

En cas de destruction de la culture de colza traitée avec **Logix**, cette dernière ne devra pas être remplacée par une céréale d'automne.

Suite à une utilisation sur «chou», «navet» et cultures porte-graine de «radis», «navets» et «choux» :

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- ⇒ 365 jours pour les légumes feuilles,
- ⇒ 120 jours pour les légumes racines et tubercules.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et **bien agiter le bidon de Logix** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Par rapport à la culture : Nettoyer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Logix

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la sauvegarde - 69134 ECULLY cedex
Tel 04 72 32 45 45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI